

PREAVIS MUNICIPAL
N°05 / 2018
AU CONSEIL GENERAL

Concernant le budget 2019

DELEGUE MUNICIPAL : M. Frédéric REY

Signy, le 29 octobre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Comme de coutume lors de la dernière séance du Conseil Général de l'année, nous vous présentons, pour approbation, le budget de la bourse communale pour l'année à venir.

La Municipalité l'a accepté dans sa séance du 29 octobre 2018 et il présente un excédent de charges présumé de CHF 233'745.- sur un compte de fonctionnement de CHF 3'508'765.-.

Les recettes fiscales, taxes et émoluments communaux constituent 83.5% des revenus. Ces postes sont estimés raisonnablement, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels.

L'introduction de la RIE III au 1^{er} janvier 2019 pèsera à l'avenir sur les revenus fiscaux des personnes morales. Le budget se base sur l'estimation de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et montre une diminution de CHF 46'200.-. Ce montant est, par contre, presque entièrement compensé en 2019 par notre quote-part de CHF 42'700.- de la contribution cantonale unique de 50 millions (accord canton-communes du mois de septembre 2018).

Côté des charges, la facture cantonale pour la péréquation, la facture sociale et la police augmente de CHF 170'700.-. Pour la 1^{ère} fois, le coût annuel du DISREN est budgété, soit CHF 40'000.- correspondant à un point d'impôt. L'augmentation de CHF 7'130.- du coût de notre participation à l'AIAB ainsi que CHF 13'500.- d'amortissements (réfection rue des Fontaines, préavis 6/2017) contribuent à augmenter le déficit.

Malgré une gestion très rigoureuse du ménage communale de la Municipalité, l'augmentation régulière des charges cantonales et des associations intercommunales mettent, de plus en plus, en péril notre équilibre budgétaire. 93,2% du déficit de CHF 233'745.-, soit CHF 217'840.-, sont des augmentations de charges imposées, donc non maîtrisable par la Municipalité.

La situation de la trésorerie de la bourse communale n'est pas mise en danger si la projection de ce déficit devait se confirmer. Toutefois, cela ne devrait pas se renouveler consécutivement plusieurs exercices.

Au vu de ce qui précède, nous prions

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le présent préavis n° 05/2018
Oùï le rapport de la commission de gestion,
Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

D'accepter le budget pour l'année 2019 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

F. Rey

M. Bardel

Signy, le 29 octobre 2018